

ARRETE CONJOINT

DGA Solidarité 07 n° 2023 - 304

DGA Solidarité 26 N° 23_DS_0135

Fixant le budget 2023, la dotation annuelle 2023 et le prix de journée du SAMSAH de LADAPT

Le Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

La Présidente du Conseil départemental
de la Drôme

- Vu le Code de l'action Sociale et des Familles partie réglementaire, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), chapitre IV, section 2 ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu l'arrêté conjoint ARS/CG07 n° 2010/4382 et CG 26 n° 10_DS_0783 en date du 16 décembre 2010 portant transformation du service expérimental bi-départemental Drôme Ardèche d'accompagnement médico-social en un SAMSAH en date du 16 décembre 2010, d'une capacité de 38 places, réparties pour 30 places sur la Drôme et 8 places sur l'Ardèche ;
- Vu l'arrêté conjoint ARS/CD26 n° 2019-14-0194 et n° 2019_DS_0421 du 20 décembre 2019 portant création de 22 places de SAMSAH déployant des pratiques orientées vers le rétablissement et portant un volet d'accès au logement pour le renforcement de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap psychique au sein du SAMSAH Drôme Ardèche de l'Association LADAPT à VALENCE ;
- Vu l'arrêté conjoint ARS/CD26 n° 2020-14-0140 et 20_DS_0199 en date du 30 juillet 2020 portant cession de l'autorisation détenue par l'association ODIAS pour la gestion du SAMSAH au profit de l'Association LADAPT à VALENCE ce qui porte la capacité totale du SAMSAH Drôme Ardèche à 66 places, réparties pour 58 places sur la Drôme et 8 places sur l'Ardèche ;
- Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé pour la période 2022 - 2026 ;
- Sur proposition des Directeurs Généraux de la Drôme et de l'Ardèche ;

ARRÊTENT

■ **Article 1^{er}** : Pour l'exercice budgétaire **2023**, les recettes et les dépenses prévisionnelles du **SAMSAH de LADAPT 26/07** sont autorisées comme suit :

HEBERGEMENT	Groupes fonctionnels	Montant en euro et en TTC
CHARGES	G I : dépenses afférentes à l'exploitation	16 542,83 €
	G II : dépenses afférentes au personnel	401 700,00 €
	G III : dépenses afférentes à la structure	47 584,97 €
	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00 €
TOTAL CHARGES		465 827,80 €
PRODUITS	G I : produits de la tarification	465 827,80 €
	G II : autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	G III : produits financiers et encaissables	0,00 €
	Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00 €
TOTAL PRODUITS		465 827,80 €

■ **Article 2** : Le prix de journée du **SAMSAH de LADAPT 26/07** est fixé à compter du **1er mai 2023** à **27.42 €**.

La dotation annuelle du **SAMSAH 26/07** géré par L'ADAPT est fixée pour l'année **2023** à **465 827.80 € répartie pour :**

- une participation du Département de l'**Ardèche** à hauteur de 8/66ème de la dotation, soit **56 463.98 €** correspondant à un coût par place de 7 058.00 € ;
- une participation du Département de la **Drôme** à hauteur de 58/66ème de la dotation, soit **409 363.82 €** correspondant à un coût par place de 7 058.00 € ;

Le Département de la Drôme versera directement au SAMSAH 26/07 la dotation 2023 sous forme de mensualités et le Département de l'Ardèche sous forme de prix de journée.

■ **Article 3** : Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de LYON (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

■ **Article 4** : La Directrice Générale par intérim des Services Départementaux de la Drôme, la Directrice Générale Adjointe des Solidarités et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Privas, le **19 AVR. 2023**

Olivier AMRANE
Président du Conseil départemental
de l'Ardèche
La Directrice Générale Adjointe Solidarités,

Lucie SABATIER
LE DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
DGA SOLIDARITE
2 Bis Rue de la Recluse, BP 606
07000 PRIVAS CEDEX TEL : 04 75 66 78 07
HOTEL DU DEPARTEMENT
QUARTIER DE CHAUMETTE, BP 737
07007 PRIVAS CEDEX TEL : 04 75 66 77 07
lardeche.fr

Fait à Valence,

Par délégation de la Présidente

Signé électroniquement par : ELODIE BOUSQUET
Date de signature : 19/04/2023
Qualité : Directrice Direction Maison Départementale de l'Autonomie par délégation de Chef du Service Gestion

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
DIRECTION DES SOLIDARITÉS
13 AVENUE MAURICE FAURE, BP 81132
26011 VALENCE CEDEX TEL : 04 75 79 70 00
HOTEL DU DEPARTEMENT
26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT
26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr